

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 12 avril 2023 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

COLIN Jean-Marie	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
BECKER Patrick	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	MATHIEU Bertrand
SCHITZ Denis	BERNARDI Alessandro	HERGAT Michel	PAQUET Michel
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	VETZEL Caroline	
HERFELD Marie-Laurence	TACCONI Pierre	ZENNER Bernard	
PHILIPPE Lionel	PAULY Elsa	FRADELLA Cédric	
ROBINET David	BAUR Denis	KOWALCZYK Maryline	
SCHNEIDER Brigitte	RENAUX Patricia	BARILLARO Jérémy	
ZIEGLER Damien	HOLSENBURGER Alexandre	MENTION Fanny	
SEGURA Olivier	REBSTOCK-PINNA A.	DICK Rémy	

Procurations :

POUGET Clémence	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	COLIN Jean-Marie
SCHULTZ Laurent	a donné procuration à	BECKER Patrick
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	MEDVES Jean-François
WEIS Mathieu	a donné procuration à	RENAUX Patricia
MELEO Guy	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
PARPETTE Jerry	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
FEUVRIER Alieth	a donné procuration à	HERGAT Michel
RECH Serge	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	BAUR Denis
ACKER Christine	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HATRI Aïcha	a donné procuration à	BERNARDI Alessandro
SCHUTZ Sylvie	a donné procuration à	REBSTOCK-PINNA A. (arrivée au point 4)
SCHIVRE Marc	a donné procuration à	TACCONI Pierre
DICK Rémy	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre (à partir du point 10)
BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	CORAZZA Jean-Luc (à partir du point 12)

Absents excusés :

FATTORELLI Viviane

Absents non excusés :

GRILLO Marie	TSCHERSCH Laurent
ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle
DEUTSCH André	ABATE Patrick
GUERMANN Bernard	BEY Michèle
ANDRE René	BRUSCO Stéphane
FERRERO Marc	

La séance débute à 18h 07

Début de la séance :

Membres en exercice :	59
Présents :	31
Procurations :	13
Absents :	15

Point 2 : installation de M. Rémy DICK

Membres en exercice :	60
Présents :	32
Procurations :	13
Absents :	15

Pendant le point 4:

Arrivée de Mme SCHNEIDER Brigitte et de Mme REBSTOCK-PINNA

Membres en exercice :	60
Présents :	33
Procurations :	14
Absents :	12
Ne prend part au vote :	1

Le Président sort pendant le point.

A partir du point 5:

Membres en exercice :	60
Présents :	34
Procurations :	14
Absents :	12

Point 9 :

Départ de M. DICK pendant le point

Membres en exercice :	60
Présents :	34
Procurations :	14
Absents :	12

A partir du point 10:

Membres en exercice : 60
Présents : 33
Procurations : 15
Absents : 12

Pendant le point 12:

Départ de M. BARILLARO Jérémy

Membres en exercice : 60
Présents : 33
Procurations : 15
Absents : 12

A partir du point 13:

Membres en exercice : 60
Présents : 32
Procurations : 16
Absents : 12

La séance se termine à 20h47

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction
FKIR Nadia, Assistante comptable

POINT I-11 – DELIBERATION N°2023/I-35 - MODIFICATION DE L'AUTORISATION AP/CP CONCERNANT LE PROJET CITEZEN

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Par délibération du 11 février 2010, le SMITU a décidé de réaliser une infrastructure de transport collectif en mode routier ou guidé.

Par délibération du 17 décembre 2014, le Comité Syndical a délibéré pour valider l'utilisation de la technique financière des autorisations de programme - crédits de paiement (AP/CP), afin de ne pas mobiliser les financements qui seront réalisés tout au long des cinq années. Celle-ci permet d'inscrire au budget annuel les seuls crédits nécessaires au paiement. Cette AP/CP couvre l'intégralité du projet.

Le montant de l'autorisation de programme ainsi que sa ventilation sont modifiés à chaque exercice afin de répondre aux besoins de financement réajustés de ce projet. Cette évolution retracée est mise en annexe.

Le montant de l'autorisation de programme 2020-2026 reste inchangé soit 249 280 351 € TTC (actualisé euros 2019 et arrondi à l'euro le plus proche).

Le coût de la délégation de service public (DSP) a évolué depuis la conclusion du contrat de financement avec la BEI en juin 2020. En effet, les conjonctures économiques, l'augmentation du nombre de kilomètres ainsi que les coûts annexes de location des autocars font que les conditions du déblocage du prêt du contrat de financement (article 6.16) ne sont aujourd'hui pas remplies.

Aussi, lors de la réunion du comité syndical du 1^{er} mars 2023, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, les élus se sont prononcés en faveur du phasage du projet Citézen.

Ce phasage consiste à réaliser les deux ouvrages d'art, la voirie les reliant et le centre de maintenance (dépôt) dans un premier temps, pour un montant total actualisé estimé de 87 259 226 € de 2023 à 2026.

A ce jour, le montant total réalisé du projet Citézen s'élève à 42 367 987 €, soit un taux de réalisation de 17 %.

Année	2020	2021	2022	Total
Montant	388 341,00	6 339 773,00	35 639 873	42 367 987
% réalisation	0,16%	2,54%	14,30%	17,00%

Le coût des travaux déjà réalisés et le coût du phasage des travaux à réaliser sur la période de 2023 à 2026, sont estimés à un montant total de 129 627 213 €.

La deuxième phase des travaux sera financée par le solde de l'enveloppe globale de l'autorisation de programme, d'un montant de 119 653 138 €.

Ventilation de l'AP/CP suivant la durée et le montant																		
Date de délibération	Montant de l'AP/CP (TTC)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Montant réalisé pour l'année N-1 pour l'indemnité(TTC) hors AP/CP 2020-2028	Montant réalisé pour l'année N-1 pour l'indemnité(TTC) inclus dans AP/CP 2020-2028
17/12/2014	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €																
11/03/2015	120 000 000,00 €		10 228 324,80 €	8 670 000,00 €	21 747 000,00 €	48 426 000,00 €	30 928 675,20 €										0,00 €	
31/03/2016	120 000 000,00 €			12 991 456,60 €	21 747 000,00 €	48 426 000,00 €	36 216 792,44 €										618 750,96 €	
14/12/2016	120 000 000,00 €				2 156 954,50 €	5 654 736,16 €	9 734 485,60 €	27 710 617,48 €	56 809 330,81 €	2 620 727,56 €	11 072 903,83 €	1 520 331,26 €					2 101 161,85 €	
11/04/2018	198 509 206,70 €					4 039 096,60 €	10 724 442,00 €	23 619 742,94 €	16 459 706,13 €	14 361 580,40 €	14 571 482,49 €	26 688 573,07 €	39 076 255,79 €	29 057 284,57 €	14 128 086,77 €	965 840,43 €	1 919 203,30 €	
03/04/2019	198 509 206,70 €						1 894 119,60 €	12 605 608,15 €	15 584 002,23 €	30 347 949,11 €	21 947 916,01 €	27 119 542,51 €	38 956 306,74 €	29 148 299,57 €	14 134 174,33 €	985 573,02 €	1 146 599,32 €	
18/12/2019	229 749 081,30 €							7 738 582,80 €	16 307 048,76 €	26 201 807,82 €	41 976 987,07 €	53 202 310,78 €	75 094 330,76 €	2 838 028,86 €			604 279,02 €	
23/11/2020	249 280 351,10 €							2 910 562,30 €	25 580 157,60 €	35 482 747,40 €	45 489 107,20 €	57 648 961,20 €	79 173 969,80 €	2 992 845,60 €			388 341,16 €	
14/04/2021	249 280 351,10 €								16 642 397,00 €	46 240 348,00 €	73 276 876,60 €	77 451 205,00 €	31 107 006,00 €	3 379 785,00 €			6 339 772,86 €	
13/04/2022	249 280 351,10 €								40 291 773,00 €	73 243 102,00 €	77 974 462,00 €	40 348 426,00 €	10 692 474,00 €				35 639 873,00 €	

La ventilation des crédits de paiements ne tenant compte que des 2 ouvrages d'art, de la voirie entre les deux ouvrages d'arts et du dépôt se présente comme suit :

- en 2023 : 28 254 109 € TTC
- en 2024 : 38 682 290 € TTC
- en 2025 : 18 758 421 € TTC
- en 2026 : 1 564 406 € TTC

Il est proposé au Comité Syndical :

- de valider les crédits du projet Citézen avec le phasage proposé lors du débat d'orientation du 1^{er} mars 2023 ;
- de valider la répartition des crédits de paiement comme proposé ci-dessus ;
- de prévoir les crédits au budget 2023 et suivants.

Le Bureau Syndical en date du 23 mars 2023 a donné un avis favorable.

Les Commissions Réunies Travaux et TCSP du 27 mars 2023 ont donné un avis favorable.

La Commission Finances-Personnel du 5 avril 2023 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide les crédits du projet Citézen avec le phasage proposé lors du débat d'orientation du 1^{er} mars 2023 ;
- valide la répartition des crédits de paiement comme proposé ci-dessus ;
- prévoit les crédits au budget 2023 et suivants.

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 13 avril 2023

Le Président,

Roger SCHREIBER

